

fmCh newsletter

Lettre d'information de la fmCh à ses membres

Chères collègues, chers collègues,

Cette lettre d'information vous permet de survoler en quelques traits les nouveautés touchant la politique de la santé et la fmCh. Vos réactions sont attendues et même vivement souhaitées. Voici l'adresse : info@fmch.ch

Le secrétariat général de la fmCh

Votation général FMH : la suite

Suite au non clair du corps médical au projet de loi sur le Managed care, la FMH et les représentants de différentes organisations de médecins ont défini ensemble la suite de la procédure. Le référendum sera lancé par plusieurs organisations de médecins et sera clairement soutenu par la FMH. Le 29 septembre 2011, le Comité central de la FMH ainsi que des représentants des médecins de famille, de la fmCh, des sociétés cantonales de médecine, des sociétés de discipline et de l'ASMAC ont procédé à l'analyse de la situation suite à la votation générale de la FMH.

Plusieurs organisations de médecins se sont d'ores et déjà constituées en comité afin de lancer le référendum. Le Comité central de la FMH se range derrière le résultat de la votation générale et participera au comité référendaire.

Loi fédérale sur l'assurance-maladie, Managed Care

Lors du vote final du 30 septembre 2011, le projet du Managed Care a passé la rampe dans les deux Chambres en obtenant une majorité confortable :

Conseil national : 133 oui, 46 non

Conseil des Etats : 28 oui, 6 non, 10 abstentions

Selon le projet de loi qui vient d'être adopté, les assurés qui adhéreront à un réseau de soins paieront moins de quote-part, à savoir 10 pour cent au lieu de 15 pour cent. Le montant annuel maximum de la quote-part a été fixé à 1000 francs, et à un maximum de 500 francs pour les personnes affiliées à un modèle de Managed Care. Les caisses-maladie n'ont pas le droit de gérer elles-mêmes les réseaux de soins intégrés pour leurs assurés

ni d'y participer financièrement. Le projet comporte aussi une innovation au niveau de la compensation des risques. Celle-ci tient désormais compte de la morbidité des collectifs d'assurés, ce qui devrait décourager les assureurs à ne faire la cvhasse qu'aux bons risques.

Assurance responsabilité civile professionnelle des membres de la fmCh

Vous trouverez ici les informations pertinentes pour les membres de la fmCh ⇒ [ici](#)

Bourse d'emploi

Visitez la bourse d'emploi de la fmCh ⇒ [ici](#)

Ateliers de travail DRG du 31.10.2011 au 02.11.2011 à Bienne

L'ateier DRG pour la chirurgie viscérale, thoracique et vasculaire aura lieu le 31.10.2011 à Hotel Elite de Bienne. Inscrivez-vous aujourd'hui encore :⇒ [ici](#)

L'atelier DRG pour la chirurgie traumatique et orthopédique aura lieu le 01.11.2011 à l'Hôtel Elite de Bienne. Inscrivez-vous au-

jourd'hui encore : ⇒ [ici](#)

L'atelier DRG pour la gynécologie et l'obstétrique aura lieu le 02.12.2011 à l'Hôtel Elite de Bienne. Inscrivez-vous aujourd'hui encore :⇒ [ici](#)

13th European Congress of Trauma and Emergency Surgery

Le congrès 2012 de l'ESTES (ECTES 2012) aura lieu à Bâle du 12 au 15 mai 2012. Vous pouvez vous y inscrire :⇒ [ici](#)

Skalpell-blog d'Urban Laffer, président de la fmCh

Dans son blog, le Prof. Urban Laffer, président de la fmCh, aborde et commente des thèmes de la politique de la santé. Le secteur de la santé est en pleine transformation. Avec ce blog, le Prof. Urban Laffer souhaite représenter les voix des des chirurgiens et des médecins avec activité chirurgicale et invasive de Suisse. Liset et débattiez avec lui - nous espérons un échange nourri. Voici le lien vers le ⇒ [Blog](#)

Nous vous souhaitons à tous une belle journée!

Le secrétariat général de la fmCh

